

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/023-016

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles,

Vu la demande présentée par les Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM) pour la réalisation de travaux d'égavage Avenue de Bourgogne,

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRÊTONS

ARTICLE I : À compter du **30 janvier 2023** pour une durée de cinq jours, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessus sera interdite dans les deux sens : ROUTE BARREE / sauf riverains et secours de 9h à 14h.

ARTICLE II : la mise en place et la dépose de la signalisation réglementaire ainsi que les déviations seront effectuées par les services techniques de la CUCM.
Toutes les mesures de sécurité devront être prises en ce qui concerne la circulation piétonne.

ARTICLE III : les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE IV : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE V : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

26 JAN. 2023

Le Maire,



The image shows the official seal of the Municipality of Torcy, featuring a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE TORCY' and '7210'. A large, stylized signature is written over the seal.

Fait à TORCY, le 26 janvier 2023.

Le Maire,



The image shows the official seal of the Municipality of Torcy, identical to the one on the left. A large, stylized signature is written over the seal.

M. Philippe PIGEAU